



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 30  
Excusés : 7  
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

### ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

### POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

### SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

## **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**N°2025\_09\_29-29**

**Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables**

**Objet: Transfert d'office de voirie privée dans le domaine public communal - parcelle cadastrale AD 0590**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-10, L.1311-13, L.1212-1 et L.2241-1,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.318-3 et R.318-10,

**VU** le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

**VU** le Code civil et notamment les articles 1369 et 710-1,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2025\_02\_03-16 en date du 06 février 2025 autorisant l'ouverture de la procédure prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme,

**VU** l'arrêté n°2025-A-149 d'ouverture de l'enquête publique visant le transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle AD 0590,

**CONSIDERANT** la tenue d'une enquête publique du 12 mai au 28 mai 2025 pour le transfert d'office dans le domaine public communal de plusieurs voiries privées incluses dans la parcelle AD 0590,

**CONSIDERANT** le rapport d'enquête publique précisant l'ensemble du déroulé de cette procédure (annexe 1 – rapport d'enquête publique),

**CONSIDERANT** la non opposition des propriétaires du périmètre concerné,

**CONSIDERANT** l'avis favorable sans réserve ni recommandation du commissaire enquêteur en date du 13 juin 2025 (annexe 2 – avis et conclusions motivées de l'enquête publique),

**CONSIDERANT** que l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de Seine et Marne n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'une vente inférieure à 180 000 euros,

**CONSIDERANT** la possibilité de formaliser un acte authentique administratif ou un acte authentique notarié en vue de l'acquisition définitif.

**CONSIDERANT** l'avis de la commission aménagement / travaux du 18 septembre 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**DONNE** un avis favorable sur ce projet de transfert et la procédure associée en cours de finalisation.

**APPROUVE** le transfert d'office à titre gratuit dans le domaine public communal des voiries issues de la parcelle cadastrale AD 0590 :

- L'avenue de la Gare,
- L'avenue du Général de Gaulle (pour partie),
- La rue Madame Sans-Gêne,
- L'avenue du Maréchal Lefèvre,
- La rue du Bosquet (pour partie),

**AUTORISE** la formalisation d'un acte authentique administratif, ou un acte authentique notarié, afin de procéder à sa publication au service de la publicité foncière et de l'enregistrement.

**AUTORISE** le maire, ou un adjoint au maire délégué, à signer un acte authentique administratif, ou un acte authentique notarié avec l'office notarial de son choix.

Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 2 octobre 2025



**Gilles BORD**  
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025\_09\_29-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025